

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 15 AVRIL 2011 à 20 heures**

Date de Convocation	: 8 avril 2011	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d’Affichage	: 8 avril 2011	Nombre de présents :	14
		Nombre de votants :	15

L’an deux mil onze, le vendredi quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne GERON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI (jusque 21 heures).

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) :

	Christophe GOSSEAU	par	Jean FLAMANT
Après 21 heures	Carine KOWALSKI	par	Emmanuel FONTAINE

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Anne PERDU à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 janvier 2011.
- 2) Fermeture d'une classe à BARISIS-AUX-BOIS.
- 3) Classement des voies communales.
- 4) Adhésion de la Commune de BARISIS-AUX-BOIS à l'Association d'Assainissement de la Vallée de SERVAIS.
- 5) Adhésion de la Commune de ROQUETOIRE au SIDEN/SIAN.
- 6) Adhésion de la Ville de SAINT-QUENTIN à l'USEDA.
- 7) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2010.
- 8) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2010.
- 9) Affectation du résultat.
- 10) Taux des Taxes Locales Directes.
- 11) Travaux d'investissement.
- 12) Vote des subventions.
- 13) Vote du Budget Primitif 2011.
- 14) Questions diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2011.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2011.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) FERMETURE d'une CLASSE à BARISIS-AUX-BOIS.

Monsieur le maire évoque les derniers éléments :

Monsieur KRAWIEC, Inspecteur Académique de la Circonscription de CHAUNY, a laissé entendre que si le Collectif des parents d'élèves était prêt à discuter sur un éventuel projet de regroupement pour l'avenir, il pourrait maintenir la 4^{ème} classe ouverte à la rentrée de 2011.

Au niveau de la CCVA, seul BARISIS-AUX-BOIS est concerné par la fermeture d'une classe.

Il faudrait donc trouver des communes avoisinantes, ayant le même problème que BARISIS-AUX-BOIS, pour un éventuel regroupement et la mise en place de la logistique (transport, périscolaire, etc...). Cela demanderait du temps, des infrastructures, des accords et prendrait certainement plusieurs années. La 4^{ème} classe doit être maintenue pendant ce temps.

Une entrevue est prévue à l'Inspection Académique de LAON le 29 avril à 10 h 15 où seront présents le Collectif des parents d'élèves, Mme KOWALSKI et M. GOSSEAU conseillers municipaux.

Toutefois, le Collectif des parents d'élèves maintient son mouvement de grève jusqu'au 13 mai, date de la décision définitive.

Le manque de présence de parents, grands-parents, élus est à déplorer lors du blocage ou de l'occupation des classes.

Monsieur le Maire propose le vote d'une "motion" par délibération avec copie à l'Inspection Académique en reprenant dans ses termes le soutien des actions des parents et en indiquant les faits réels, une surcharge d'effectifs, les salles de classes seraient trop petites et la menace d'une démission collective du Conseil Municipal si la fermeture de la 4^{ème} classe était maintenue.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une réunion des Maires, à laquelle il sera présent, est prévue à BERTAUCOURT début mai concernant la fermeture des classes dans les environs.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) CLASSEMENT des VOIES COMMUNALES.

A la présentation d'un document établi par M. TOURNAY de la DDT, il apparaît que certains points restent à éclaircir, notamment entre le classement des voies dites "à caractère de rue" et celles "à caractère de chemin", voire aussi le classement de la partie de la rue Eugène Boucher (chemin de chez MM. MAILLET, FERNET et DELANCHY). Les plans sont consultables en Mairie.

Un rendez-vous sera demandé auprès de Monsieur TOURNAY de la DDT pour lui demander quelques explications.

La question sera à nouveau représentée lors d'un prochain conseil.

La délibération sera prise à l'issue des explications fournies par M. TOURNAY.

BONNE NOTE est PRISE.

4) ADHESION de la COMMUNE DE BARISIS-AUX-BOIS à l'ASSOCIATION SYNDICALE d'ASSAINISSEMENT de la VALLÉE de SERVAIS.

Il ne s'agit pas d'une adhésion mais d'une demande d'extension du périmètre de l'Association Syndicale d'Assainissement à la Commune de BARISIS-AUX-BOIS.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un contact avait été pris avec l'Association Syndicale d'Assainissement (ASA) de la Vallée de Servais.

Le but serait d'entretenir le ru. Le curage étant très réglementé et interdit pour les particuliers ou la commune, seules les berges sont à entretenir.

L'ASA demande au Conseil une délibération pour valider la demande d'extension de son périmètre. La commune étudiera les conditions et le coût éventuel d'une cotisation.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5) ADHESION de la COMMUNE de ROQUETOIRE au SIDEN/SIAN.

La Commune de ROQUETOIRE (Pas de Calais) demande son adhésion au sein du SIDEN/SIAN.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2010, il a été proposé de ne plus approuver l'adhésion de nouvelles communes pour manifester le mécontentement de l'ensemble du Conseil contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif.

Il est procédé au vote, tout en précisant qu'il s'agit d'un vote émis contre l'adhésion de nouvelles communes alors que l'assainissement collectif est en situation de blocage pour des communes adhérentes depuis plusieurs années dont BARISIS-AUX-BOIS et non contre la commune concernées.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) ADHESION de la COMMUNE de SAINT-QUENTIN à l'USEDA.

La Commune de SAINT-QUENTIN demande son adhésion à l'USEDA. Le Comité Syndical de l'USEDA a émis un avis favorable en date du 8 décembre 2010. Il est demandé à la Commune de BARISIS-AUX-BOIS d'accepter ou non l'adhésion de SAINT-QUENTIN à l'USEDA.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

7) APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'EXERCICE 2010.

Monsieur Jean FLAMANT, doyen d'âge, procède à la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement : 68 782.55
Excédent d'investissement : 98 830.05

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, celui-ci sort de la salle de réunion.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

8) APPROBATION du COMPTE de GESTION de l'EXERCICE 2010

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, le Compte de Gestion dressé par Madame LORIOT, Percepteur, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

9) AFFECTATION du RÉSULTAT.

Après avoir entendu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2010, l'affectation du résultat se résume ainsi :

Excédent de fonctionnement : 68 782.55 ligne 002

Excédent d'investissement : 98 830.05 ligne 001

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

10) TAUX des TAXES LOCALES DIRECTES

Monsieur le Maire propose de laisser les taux inchangés, la Taxe Professionnelle étant reprise par la CCVA en TPU (Taxe Professionnelle Unifiée).

Taxe d'habitation : 9.54

Taxe Foncière (bâti) : 8.24

Taxe Foncière (non bâti) : 22.96

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

11) TRAVAUX d'INVESTISSEMENT.

Report de l'étude paysagée	25 000.00	Subvention de	3 000.00
Minuteurs au Foyer Rural	1 600.00		
Appentis atelier municipal	6 000.00		
Clocher de l'Eglise	6 000.00		
Réparation tracteur	1 000.00		
ONF Forêt 4 – 5	5 000.00	Subvention de	2 500.00
Trottoirs	300 000.00	Subvention de	14 400.00
Enfouissement	60 000.00		
Logement maternelle	15 000.00		
Lame de déneigement	5 000.00		

Le coût des travaux des trottoirs rues du Moutier, des Dames et de Bernagousse s'avère plus élevé que prévu et atteindrait probablement 255 000.00 € Hors Taxes sans la rue du Marais, voire plus s'il faut prévoir des systèmes d'évacuation pour les eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose un emprunt de 300 000.00 € pour la réalisation de ces travaux.

En ce qui concerne la rue du Marais, le coût s'élèverait à environ 187 000.000 € (avec prévision de 16 emplacements de parking) mais les travaux ne pourront pas débiter dans l'immédiat, il faut attendre l'enfouissement des lignes électriques.

12) VOTE des SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations telles que l'an passé à savoir :

CCAS :	10 000.00	Pétanque de BARISIS :	320.00
Comité des Fêtes :	11 459.00	Prévention Routière :	50.00
Coopérative Scolaire :	1 650.00	Sports et Loisirs :	700.00
OCCE Collège St Gobain :	150.00	UNSS Collège St Gobain :	76.00
UNC Section BARISIS :	95.00		

13) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : 111 531.75
Chapitre 012 : 160 100.00
Chapitre 65 : 83 100.85
Chapitre 66 : 22 500.00
Chapitre 67 : 800.00

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 : 30 960.00
Chapitre 20 : 25 000.00
Chapitre 204 : 5 000.00
Chapitre 21 : 385 020.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : 35 720.00
Chapitre 73 : 121 000.00
Chapitre 74 : 161 800.00
Chapitre 75 : 23 000.00

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 : 19 900.00
Chapitre 16 : 300 000.00

APPROUVÉ à la majorité des MEMBRES PRÉSENTS et 5 CONTRE (Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, MM. Bernard CORDELETTE, Yann MARTIN, Emmanuel FONTAINE + pouvoir de Mme Carine KOWALSKI).

M. FONTAINE précise " Nous votons contre ce budget parce que nous jugeons inopportun d'emprunter le montant de TVA et celui de la subvention. L'ouverture d'une ligne de trésorerie suffirait amplement en attendant ces remboursements. De plus, nous pouvons estimer que pour un montant de 70 000.00 €, il serait économisé approximativement 4 660.00 € par an sur 15 ans."

14) QUESTIONS DIVERSES.

M. FONTAINE attire l'attention sur un problème que rencontre Melle FRIONNET dont la nouvelle maison rue William Merville semble ne pas être raccordée au réseau électrique ERDF. Une demande de renforcement du réseau est en cours.

M. CORDELETTE évoque un problème de bornage au n° 12 bis de la rue Enleval. Une demande d'arrêté d'alignement sera demandée.

A la question posée par Mme PERDU, Monsieur le Maire indique que le projet du Cabinet Médical est en bonne voie.

Mme ARMANI souhaiterait un meilleur éclairage extérieur au niveau du Foyer Rural. Un changement d'ampoules plus puissantes et le nettoyage des globes pourraient améliorer l'éclairage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à Jean FLAMANT

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,
Pouvoir à Emmanuel FONTAINE
à 21 h